



**QUESTIONS D'ORDRE GENERAL  
" CGT "****QUESTION N°3– CGT / UTT**

**Pouvez-vous nous donner la date d'entrée en vigueur de la loi ou du décret obligeant le personnel à déclarer la reprise de son travail vingt quatre heures avant lorsqu'il a déposé une grève.**

Réponse :

Loi du 19 mars 2012 L'article 5 de la loi du 19 mars 2012, codifié aux articles L.1324-7 et L.1324-8 du Code des Transports, a modifié les conditions d'exercice du droit de grève dans les Transports.

**QUESTION N°7– CGT**

**Suite à l'élection présidentielle du 6 mai 2012, y-aura-t-il une amnistie sur les sanctions disciplinaires des agents Kéolis**

Réponse :

Pas à notre connaissance

**QUESTION N°4– CGT / UTS**

**Nous exigeons le revenu moyen de la population des conducteurs de bus pour l'année 2011.**

Réponse : Voir en annexe tableau

**QUESTION N°5– CGT / UTS**

**Nous exigeons le revenu médian de la population des conducteurs de bus pour l'année 2011.**

Réponse : Voir en annexe tableau

**QUESTION N°6– CGT / UTS**

**Nous exigeons le revenu moyen de la population des conducteurs de tramway pour l'année 2011.**

Réponse : Voir en annexe tableau

**QUESTION N°7– CGT / UTS**

**Nous exigeons le revenu médian de la population des conducteurs de tramway pour l'année 2011.**

Réponse : Voir en annexe tableau

**QUESTION N°8– CGT / UTS**

**Nous exigeons le revenu moyen de la population des conducteurs de métro et funiculaire pour l'année 2011.**

Réponse : Voir en annexe tableau

**QUESTION N°9– CGT / UTS**

**Nous exigeons le revenu médian de la population des conducteurs de métro et funiculaire pour l'année 2011.**

Réponse : Voir en annexe tableau

**QUESTION N°9bis– CGT / UTS**

**Nous exigeons le revenu moyen de la population des agents d'exécution du service commercial pour l'année 2011.**

Réponse : Voir en annexe tableau

**QUESTION N°9ter– CGT / UTS**

**Nous exigeons le revenu médian de la population des agents d'exécution du service commercial pour l'année 2011.**

Réponse : Voir en annexe tableau

**QUESTION N°10– CGT / UTS**

**Nous exigeons le revenu moyen de la population de la maintenance de bus pour l'année 2011.**

Réponse : Voir en annexe tableau

**QUESTION N°11– CGT / UTS**

**Nous exigeons le revenu médian de la population de la maintenance de bus pour l'année 2011.**

Réponse : Voir en annexe tableau

**QUESTION N°12– CGT / UTS**

**Nous exigeons le revenu moyen de la population des agents de maitrise surface bus pour l'année 2011.**

Réponse : Voir en annexe tableau

**QUESTION N°13– CGT / UTS**

**Nous exigeons le revenu médian de la population des agents de maitrise surface bus pour l'année 2011.**

Réponse : Voir en annexe tableau

**QUESTION N°14– CGT / UTS**

**Nous exigeons le revenu moyen de la population des agents de maitrise modes lourds pour l'année 2011.**

Réponse : Voir en annexe tableau

**QUESTION N°15– CGT / UTS**

**Nous exigeons le revenu médian de la population des agents de maitrise modes lourds pour l'année 2011.**

Réponse : Voir en annexe tableau

**QUESTION N°16– CGT / UTS**

**Nous exigeons le revenu moyen de la population des techniciens DCI pour l'année 2011.**

Réponse : Voir en annexe tableau

**QUESTION N°17– CGT / UTS**

**Nous exigeons le revenu médian de la population des techniciens DCI pour l'année 2011.**

Réponse : Voir en annexe tableau

**QUESTION N°18– CGT / UTS**

**Nous exigeons le revenu moyen de la population des agents de maitrise DCI pour l'année 2011.**

Réponse : Voir en annexe tableau

**QUESTION N°19– CGT / UTS**

**Nous exigeons le revenu médian de la population des agents de maîtrise DCI pour l'année 2011**

Réponse : Voir en annexe tableau

#### **QUESTION N°20– CGT / UTS**

**Nous exigeons le revenu moyen de la population des administratifs pour l'année 2011.**

Réponse : Voir en annexe tableau

#### **QUESTION N°21– CGT / UTS**

**Nous exigeons le revenu médian de la population des administratifs pour l'année 2011.**

Réponse : Voir en annexe tableau

#### **QUESTION N°22– CGT / UTS**

**Nous exigeons le revenu moyen de la population des cadres pour l'année 2011.**

Réponse : Voir en annexe tableau

#### **QUESTION N°25– CGT / UTS**

**Nous exigeons le revenu médian de la population des cadres pour l'année 2011.**

Réponse : Voir en annexe tableau

#### **QUESTION N°28– CGT / UTS**

**Nous exigeons un rappel à l'ensemble de la hiérarchie concernant l'exercice du droit de grève et notamment qu'un RN n'interrompt pas une grève. Comme le rappelle régulièrement la justice, aux dépens de Keolis et ses filiales, seul le salarié gréviste peut décider quand il interrompt sa grève dans le respect du cadre légal !**

Réponse :

Nous procédons à une analyse et prenons en compte votre exigence. Si besoin nous procéderons à un rappel des règles

#### **QUESTION N°30– CGT / UTS**

**Nous exigeons la remise en séance des badges d'accès à l'ensemble des locaux de l'entreprise aux élus et mandatés (DP, CE, CHSCT et DS).**

Réponse : En ce qui concerne les DP nous avons déjà procédé à la distribution des badges et des cuillères lors de deux séances, si certains DP n'ont pas encore leurs badges et cuillères ils doivent prendre contact avec le secrétariat de la DRH.

Pour le CHSCT, le président a d'ores et déjà pris contact avec les élus.

Pour le CE le nécessaire sera fait par la DRH

### QUESTION N°31– CGT / UTS

**Nous exigeons la procédure à suivre, ainsi que les délais, en cas de perte, de panne ou de détérioration d'une carte de service d'un agent ?**

Réponse :

Un formulaire précisant le dysfonctionnement dûment complété est à retourner au PPSI. La carte de circulation reproduite est ensuite retournée à l'agent. Ces opérations peuvent prendre plusieurs jours.

### QUESTION N°32– CGT / UTS

**Face à la prolifération d'accès sécurisé s'ouvrant avec la carte de service, quelle est la procédure à suivre, ainsi que les délais, pour avoir les habilitations nécessaires permettant l'ouverture de ces accès et notamment les salles de pause.**

Réponse :

Pour les conducteurs des UT surface, les demandes d'autorisation d'accès par carte « TECELY » sont à faire auprès du caissier comme pour les badges « cuillère ». Pour le tramway, il s'adresse à leur hiérarchie (Chef de groupe). Ces demandes sont, en attendant une extension plus large du système, transmises au Bureau de Prévention des Risques qui les saisie dans le système. Il est prévu ultérieurement que ces autorisations d'accès soient traitées localement comme sont gérés les badges « cuillères ».

### QUESTION N°10– UGICT CGT

**UGICT-CGT question 10, quelle est la définition d'un vestiaire et les obligations que comportent ce genre de local, (places/m<sup>2</sup>, aération, point d'eau, etc...) ?**

Réponse : Les vestiaires sont des locaux mis à disposition des travailleurs pour assurer leur propreté individuelle. La surface de ces vestiaires doit être convenable et isolée des locaux de travail (art R.4228-2), ils comportent suffisamment de sièges et d'armoires individuelles ininflammables (art R.4228-6) qui doivent permettre de suspendre deux vêtements de ville (art R.4228-6).

Concernant les cabinets d'aisance et les lavabos, ils doivent être respectivement au nombre de 1 cabinet et 1 urinoir pour 20 hommes et de 2 cabinets pour 20 femmes (Art R.4228-10) et d'un minimum d'un lavabo équipé d'un moyen de séchage pour 10 personnes (Art. R4228-7).

Pour les travaux insalubres et salissants, des douches doivent être mises en place au nombre d'une pomme de douche pour 8 personnes (Art. R4228-8). Par ailleurs, pour ce

type de travaux, les armoires comprennent un compartiment réservé aux vêtements souillés (art R.4228-6).

Ces installations doivent être tenues propre (Art. R4228-3) et aérés conformément aux règles d'aération et d'assainissement du chapitre II et convenablement chauffés (Art R4228-4).

Dans le cadre du CHSCT, des actions sont en cours notamment au niveau d'Audibert et des Pins.

#### **QUESTION N°12– UGICT CGT**

**UGICT-CGT question 12, nous vous demandons pour les personnes qui le souhaitent l'attribution de deux cartes TECELY, l'une pour les déplacements et une autre liée à un usage professionnel.**

Réponse :  
Non cela n'est pas envisagé

#### **QUESTION N°13– UGICT CGT**

**UGICT-CGT question 13, pouvez-vous nous confirmer que l'ensemble des élus de l'entreprise n'ont pas d'accès à certains locaux notamment ceux dont l'ouverture se réalise à l'aide d'une carte TECELY ?**

Réponse : Certains élus n'ont pas encore tous les accès, nous faisons le nécessaire pour que cela soit réglé.

#### **QUESTION N°15– UGICT CGT**

**UGICT-CGT question 15, quelle est la procédure en place dans l'entreprise afin d'informer les salariés ayant été en contact avec l'amiante au sein de l'entreprise et également ceux qui l'auraient quittés ?**

Réponse : Nous procédons actuellement à une reprise de l'historique des carrières des salariés et procédons à la réalisation des fiches d'exposition conformément à la loi. Il convient également de répondre aux courriers individuels

#### **QUESTION N°21– UGICT CGT**

**UGICT-CGT question 21, combien il y a de cadre Keolis groupe à ce jour ?**

Réponse : 95

#### **QUESTION N°22– UGICT CGT**

**UGICT-CGT question 22, combien il y a de cadre Keolis-Lyon à ce jour ?**

Réponse : 63

#### **QUESTION N°23– UGICT CGT**

**UGICT-CGT question 23, combien il y avait de cadre Keolis groupe en 2011 ?**

Réponse : 104

**QUESTION N°24– UGICT CGT**

**UGICT-CGT question 24, combien il y avait de cadre Keolis-Lyon en 2011 ?**

Réponse : 54

**QUESTION N°25– UGICT CGT**

**UGICT-CGT question 25, nous vous demandons un tableau exhaustif sur les promotions (primes et points) pour l'année 2011 et 2012 par direction, service et unité.**

Réponse : Nous donnons le montant des primes attribuées sous son format habituel. Nous ne donnerons pas de détail supplémentaire.

Primes 2011 :

|              |                  |
|--------------|------------------|
| DMP          | 168 540          |
| DEX          | 648 502          |
| DRH          | 15 908           |
| DSI          | 43 016           |
| DIFI         | 10 352           |
| DG           | 1 400            |
| DJRC         | 18 752           |
| DPMI         | 84 987           |
| DRC          | 42 938           |
| DS           | 121 267          |
| <b>Total</b> | <b>1 155 661</b> |

Points 2011 :

| <b>Direction</b> | <b>Total</b> |
|------------------|--------------|
| DMP              | 720          |
| DEX              | 810          |
| DRH              | 80           |
| DSI              | 30           |
| DIFI             | 20           |
| DJRC             | 10           |
| DPMI             | 30           |
| DRC              | 75           |
| DS               | 130          |
| <b>Total</b>     | <b>1905</b>  |



**QUESTION N°26– UGICT CGT**

**UGICT-CGT question 26, combien il y a ce jour de :**

- a- techniciens au coefficient 230 ?**
- b- techniciens au coefficient intermédiaire (ex 220+x)**
- c- techniciens avec un niveau III de l'éducation national au coefficient 300 ?**

Réponse : DRH /M. AMELAISE – P. COMAS

a- 21 salariés

b- 28 salariés

c- Il y a 22 techniciens au coefficient 300, le niveau du diplôme n'est pas pris en compte.

**QUESTION N°1– CGT / UTA****Question n° 1 Uta****Question n° 1 - CGT – UTA (folio 33, jeudi 24 mai 2012)****Pouvez-vous nous transmettre la liste des conductrices et conducteurs de l'unité d'UTA, par ordre d'ancienneté d'entreprise et par date d'ancienneté de dépôt ?**

Réponse : Elle sera affichée en UT.

**Suite à la question n°1 CGT Uta folio 33 du jeudi 24 mai 2012, la réponse était de nous dire qu'elle sera affichée,****Depuis elle n'est toujours pas affichée ?****Il y aurait-il une crise de transmission et de communication à Uta ?****La photocopieuse serait-elle en panne ?****Les imprimantes seraient-elles défectueuses ?**

Réponse : La liste a été affichée en UT depuis le 22.08.12

**QUESTION N°2– CGT / UTA****Existe-t-il un arrêté préfectoral concernant la circulation de la ligne C6 sous les tunnels de Balmont, Duchère, et Croix Rousse, pour les carrosseries 1400 et 1600?****Suite à une rumeur à Uta, qui ferait état de l'existence de cet arrêté, pouvez vous confirmer ou affirmer cette information ?****Pourquoi depuis cette rumeur, systématiquement, les carrosseries 1400 et 1600 ont été remplacées par la série 3800 ?**

Réponse : Il n'existe aucun arrêté limitant la circulation de bus dans les tunnels. Pour limiter le risque d'incendie dans un tunnel, nous avons pris une mesure visant à réduire sur les lignes empruntant des tunnels, les séries qui ont fait l'objet de plusieurs incendies moteur ces derniers mois. Cette mesure s'arrêtera dès la fin du plan de sécurisation des séries concernées, établi par UMS et Irisbus.

**QUESTION N°3– CGT / UTA****La Vmc (ventilation mécanique contrôlée) des Toilettes femmes à Feyzin Hôpital ne fonctionne pas depuis un certain temps, ceci dégage une odeur nauséabonde, pouvez-vous faire le nécessaire pour faire réparer cette anomalie au plus vite ?**

Réponse : Des réparations ont déjà été effectuées. La VMC devrait être remise en fonction d'ici le 24 août 2012 au plus tard.

**QUESTION N°4– CGT / UTA**

**Suite à une revendication et un mouvement social du personnel de conduite, un frigo à coté de l'ordo avec des bouteilles d'eau était mis à disposition des agents de conduite pour satisfaire et palier au manque de point d'eau au terminus, ce frigo a été déménagé à l'étage par deux déménageurs occasionnel ?**

**Qui sont ces deux déménageurs occasionnels ?**

**Font-ils parti de l'entreprise ? Ont-ils un avenant à leur contrat de travail pour exercer ce genre d'opérations ?**

**Combien de bouteilles d'eau ont été commandé à Uta pour survenir à un éventuel plan canicule ou à une déficience des points d'eau au terminus ?**

**Quel est le coût de revient de cette commande ?**

**Combien coute une bouteille d'eau ?**

**Le vendredi 20 juillet 2012 un conducteur s'est vu refusé une bouteille d'eau par un agent de maitrise ?**

**Pourquoi certaines lignes sont dépourvues de cette distribution d'eau ?**

**Pouvez-vous nous donner la liste des lignes d'Uta qui ont droit à une distribution d'eau et celles qui n'ont pas le droit et le pourquoi ?**

Réponse : L'approvisionnement en eau a toujours été suffisant, pour l'entreprise, puisque commandé et contrôlé par le chef d'unité ou par l'animateur HSCT en son mon absence. Des bouteilles d'eau ont toujours été à disposition. Par contre, il n'y a que trois lignes qui ont des bouteilles d'eau à disposition, car elles n'ont pas de point d'eau à un des deux terminus : lignes 48, 50 et C25... Par contre, un conducteur ne faisant pas partie de ces lignes, peut occasionnellement demander une bouteille d'eau, sans que cela ne devienne une habitude...

La Direction invite les DP à consulter la liste de lignes concernées et indique que cela ne s'applique pas tout l'été.

**QUESTION N°5– CGT / UTA**

**Suite à la question DP CGT n°7 du 26 avril 2012, folio 36 que voici :**

## UTA

## QUESTION N°7-CGT

A) Quels sont les horaires de l'ordonnancement en semaine ?

Réponse : 5h-12h30, 12h-19h30.

B) Quels sont les horaires de l'ordonnancement le samedi ?

Réponse : 4H30-12h

C) Existe-t-il un horaire particulier en semaine pour accueillir les agents de conduite ?

Réponse : Non

D) Si oui lequel ?

Réponse :

E) Existe-t-il un horaire particulier le samedi pour accueillir les agents de conduite ?

Réponse : Non

F) Si oui lequel ?

Réponse : cf réponse précédente.

**Pourquoi le samedi 4 août 2012 l'ordonnancement a ouvert ses portes à 7h00 et les a refermé à 12h00?**

**Pourquoi le mercredi 8 août 2012 l'ordonnancement a fermé ses portes à 18h00. Pourquoi les horaires ne sont-ils toujours pas affichés à l'ordonnancement depuis la question du 26 avril 2012 ?**

**Quels sont les horaires du samedi à l'ordonnancement en juillet et août?**

**Pourquoi un des responsables de l'ordonnancement ne respecte pas ces horaires ?**

**Pourquoi ce même responsable de l'ordonnancement, s'autoproclame superviseur de l'ordonnancement ?**

**Existe-t-il un superviseur de l'ordonnancement à UTA ?**

**Ce même responsable de l'ordonnancement, qui s'auto proclame « superviseur », a-t-il des horaires de faveur le samedi ?**

**Quelle sera la valeur de sa journée pour le samedi 4 août 2012 ?**

**Sera-t-elle de 5h00 effective, majorée à 33% ?**

**Ou bien ?**

**Sera-t-elle de 7h30 théorique majorée à 33% ?**

Réponse : Les questions d'organisation et d'horaire de l'ordonnancement sont traitées entre les personnes concernées et leur responsable hiérarchique.

### QUESTION N°6- CGT

Suite à la note interne d'Uta pour la journée de solidarité ci-jointe :

**Pourquoi à UTA les mardis et les jeudis ne peuvent être retenus pour poser la journée de solidarité ?**

**Pouvez-vous-nous préciser que dit la loi au sujet de la journée de solidarité ?**

Réponse :

Les besoins, en fonction des demandes de journées et des besoins d'effectifs, sont moins importants les mardis et jeudis.

Loi sur la journée de solidarité : article L3133-7 du code du travail, la journée de solidarité prend la forme d'une journée de travail non rémunérée, en contrepartie de laquelle l'employeur doit s'acquitter d'une contribution de solidarité autonomie de 0.3%.

## JOURNEE SOLIDARITE 2012

NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR NOUS PROPOSER LE REPOS  
QUE VOUS CHOISISSEZ DANS VOTRE ROULEMENT, POUR VENIR  
TRAVAILLER, AU TITRE DE LA JOURNEE SOLIDARITE POUR L'ANNEE 2012.

SEULS LES REPOS DU LUNDI, MERCREDI, VENDREDI, SAMEDI, PEUVENT  
ETRE RETENUS POUR VOUS ACQUITTER DE CETTE JOURNEE.

MERCI DE FAIRE 3 PROPOSITIONS DE DATE, POUR RETENIR LA DATE QUI  
NOUS PERMETTRA DE REpondre AU MIEUX, AUX BESOINS DE SERVICE.

VOTRE REponse DOIT NOUS PARVENIR AU PLUS TARD,

LE 30/09/12

A L'AIDE DU DOCUMENT JOINT.

PASSE CE DELAI, NOUS VOUS INFORMONS, QUE NOUS SERONS OBLIGES DE  
LA PROGRAMMER PAR DEFAULT.

CORDIALEMENT.

### QUESTION N°24- CGT / UTS

**La loi autorise-t-elle la présentation de photocopies de documents officiels (carte d'identité, permis de conduire, carte grise, FIMO, ...) aux représentants des forces de l'ordre ?**

Réponse : Oui cela est toléré mais avec présentation des originaux sous un délai de 24h

**QUESTION N°25– CGT / UTS**

**Les représentants des forces de l'ordre acceptent-ils la présentation de photocopies de documents officiels (carte d'identité, permis de conduire, carte grise, FIMO, ...) en cas de contrôle ?**

Réponse : Oui

**QUESTION COMPLEMENTAIRE– CGT**

**Pouvez vous nous donner les références réglementaires pouvant justifier qu'il est toléré de présenter des photocopies de documents officiels aux représentants des forces de l'ordre ?**

Réponse : Le décret no 86-1043 du 18 septembre 1986, relatif aux infractions en matière de circulation routière et d'assurance obligatoire des véhicules terrestres à moteur, en imposant la présentation immédiate, à toute réquisition des agents de l'autorité compétente, des pièces et autorisations administratives exigées pour la conduite d'un véhicule, a pour objet de mettre fin aux fraudes, aux abus et aux tâches supplémentaires résultant de la possibilité d'une présentation différée de ces documents. Dans le cadre d'un contrôle de police, une personne pourrait en présenter une photocopie. Le caractère probant de ces photocopies serait alors laissé à l'appréciation des agents qui procèdent au contrôle.

L'officier du Ministère Public près le tribunal de Grande Instance de Lyon accepte en effet d'appliquer à Keolis Lyon le principe de présentation immédiate d'une photocopie. A charge pour le service concerné de transporter immédiatement l'original si besoin. Pour exemple, le PCS détient l'ensemble des cartes grises des véhicules de la Direction Sécurité et de la Direction Contrôle Intervention.

**QUESTION N°26– CGT / UTS**

**A quoi servent les photocopies des cartes grises à l'intérieur des bus ?**

Réponse : Pour présentation d'un document aux forces de l'ordre si besoin. Nous évitons de laisser des originaux pour ne pas les perdre.

**QUESTION N°27– CGT / UTS**

**Nous exigeons la mise en place de casiers sécurisé à l'intérieur des dépôts de bus afin d'y déposer en toute sécurité la tenues de travail et l'empoche.**

Réponse : Non, cela n'est pas envisagé.

**QUESTION COMPLEMENTAIRE– CGT**

**Quelle est la procédure pour qu'un conducteur ne souhaitant pas assumer la responsabilité d'un outil de travail appartenant à l'entreprise en l'occurrence l'empoche, ne soit pas dans l'obligation de le garder en dehors de son temps de travail ?**

Réponse : Les outils de travail sont sous la responsabilité des salariés. Si l'organisation du service nécessite que le salarié conserve son outil de travail, ce dernier en conserve la responsabilité.

### QUESTION N°33– CGT / UTS

**Au mois de septembre 2012, nous exigeons le nombre de services opérationnels à assurer par dépôts un jour de semaine horaire fort.**

Réponse :

Données réelles extraites ce jour de la base Titan habillage, mais ces données sont mises à jour au quotidien en fonction des modifications d'horaires

Horaire semaine Fort

Jeudi 06 Septembre 2012

| Dépôt          | UTA      | UTC      | UTG      | UTN      | UTO      | UTP      | UTPe     | UTS      | UTV      |
|----------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Nb Serv.       | 260      | 96       | 24       | 159      | 112      | 210      | 109      | 251      | 288      |
| Moy. Amp       | 07:58:11 | 07:32:16 | 09:23:48 | 07:52:02 | 07:50:12 | 07:42:40 | 08:17:40 | 07:57:44 | 08:52:01 |
| Moy. Tps Trav. | 07:03:03 | 07:04:08 | 07:08:13 | 07:01:59 | 07:00:58 | 07:02:57 | 07:03:03 | 07:02:41 | 07:02:49 |

A noter que les morceaux de lignes sont estimés : valeurs divisés par 7h.

Horaire semaine Fort

Jeudi 06 Septembre 2012

| Dépôt              | UTMA     | UTMC     | UTMF     | UTT      | UTTL     | TOTAL ML |
|--------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Nb Serv.           | 71       | 12       | 12       | 101      | 41       | 237      |
| Moy. Amp           | 06:58:46 | 07:05:10 | 07:01:15 | 07:15:27 | 07:17:20 | 07:07:36 |
| Moy. Tps Trav.     | 06:58:46 | 07:05:10 | 07:01:15 | 07:06:30 | 07:10:01 | 07:04:20 |
| Moy. Pauses Payées | 00:25:51 | 00:45:25 | 00:29:30 | 00:29:17 | 00:29:26 | 00:31:54 |

### QUESTION N°34– CGT / UTS

**Au mois de septembre 2012, nous exigeons l'amplitude moyenne des services opérationnels par dépôts.**

Réponse :

Données réelles extraites ce jour de la base Titan habillage, mais ces données sont mises à jour au quotidien en fonction des modifications d'horaires

Horaire semaine Fort  
Jeudi 06 Septembre 2012

| Dépôt          | UTA      | UTC      | UTG      | UTN      | UTO      | UTP      | UTPe     | UTS      | UTV      |
|----------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Nb Serv.       | 260      | 96       | 24       | 159      | 112      | 210      | 109      | 251      | 288      |
| Moy. Amp       | 07:58:11 | 07:32:16 | 09:23:48 | 07:52:02 | 07:50:12 | 07:42:40 | 08:17:40 | 07:57:44 | 08:52:01 |
| Moy. Tps Trav. | 07:03:03 | 07:04:08 | 07:08:13 | 07:01:59 | 07:00:58 | 07:02:57 | 07:03:03 | 07:02:41 | 07:02:49 |

A noter que les morceaux de lignes sont estimés : valeurs divisés par 7h.

Horaire semaine Fort  
Jeudi 06 Septembre 2012

| Dépôt              | UTMA     | UTMC     | UTMF     | UTT      | UTTL     | TOTAL ML |
|--------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Nb Serv.           | 71       | 12       | 12       | 101      | 41       | 237      |
| Moy. Amp           | 06:58:46 | 07:05:10 | 07:01:15 | 07:15:27 | 07:17:20 | 07:07:36 |
| Moy. Tps Trav.     | 06:58:46 | 07:05:10 | 07:01:15 | 07:06:30 | 07:10:01 | 07:04:20 |
| Moy. Pauses Payées | 00:25:51 | 00:45:25 | 00:29:30 | 00:29:17 | 00:29:26 | 00:31:54 |

### QUESTION N°35– CGT / UTS

**Au mois de septembre 2012, nous exigeons la valeur journalière moyenne de travail des services opérationnels.**

Réponse :

Données réelles extraites ce jour de la base Titan habillage, mais ces données sont mises à jour au quotidien en fonction des modifications d'horaires

Horaire semaine Fort  
Jeudi 06 Septembre 2012

| Dépôt          | UTA      | UTC      | UTG      | UTN      | UTO      | UTP      | UTPe     | UTS      | UTV      |
|----------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Nb Serv.       | 260      | 96       | 24       | 159      | 112      | 210      | 109      | 251      | 288      |
| Moy. Amp       | 07:58:11 | 07:32:16 | 09:23:48 | 07:52:02 | 07:50:12 | 07:42:40 | 08:17:40 | 07:57:44 | 08:52:01 |
| Moy. Tps Trav. | 07:03:03 | 07:04:08 | 07:08:13 | 07:01:59 | 07:00:58 | 07:02:57 | 07:03:03 | 07:02:41 | 07:02:49 |

A noter que les morceaux de lignes sont estimés : valeurs divisés par 7h.

Horaire semaine Fort  
Jeudi 06 Septembre 2012



| Dépôt              | UTMA     | UTMC     | UTMF     | UTT      | UTTLL    | TOTAL ML |
|--------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Nb Serv.           | 71       | 12       | 12       | 101      | 41       | 237      |
| Moy. Amp           | 06:58:46 | 07:05:10 | 07:01:15 | 07:15:27 | 07:17:20 | 07:07:36 |
| Moy. Tps Trav.     | 06:58:46 | 07:05:10 | 07:01:15 | 07:06:30 | 07:10:01 | 07:04:20 |
| Moy. Pauses Payées | 00:25:51 | 00:45:25 | 00:29:30 | 00:29:17 | 00:29:26 | 00:31:54 |

**QUESTION N°36– CGT / UTS**

**Que comptez-vous faire des Bus Articulé alloué au service scolaire dont les portes ont des défauts de sécurité, oui car certains s'ouvre même quand le bus roule ???**

Réponse :

Les bus de la série 2300 ne seront utilisés que sur la ligne JD5 qui fait l'objet d'accompagnement systématique.

**QUESTION N°37– CGT / UTS**

**Que doit faire un CR quand à la sortie son bus n'a que 40 % de luminosités car certains néons sont HS, peut-il faire changer le bus ?**

Réponse : Oui

**QUESTION N°38– CGT / UTS**

**Comment se passe une demande de mutation pour changer de dépôt quand un agent à fait une demande et que le dépôt en question reçoit de nouvel recrues. Qui est prioritaire la demande de l'agent d'un an ou l'affectation du nouvel effectif ?**

Réponse : Dex bus: LSENIGOUT/CODDOS

Il n'y a pas d'ordre de priorité avec notamment la problématique des contrats pro.

**QUESTION N°19– UGICT CGT**

**UGICT-CGT question 19, nouvelle tenue, qu'en est-il ?**

Réponse : Une réunion a lieu le 06 septembre avec le fournisseur

**QUESTION N°1– CGT / UTT**

**Nous demandons que les sorties proposées par le C.E (comité d'entreprise) soit bien afficher au dépôt afin que le personnel soit averti suffisamment en avance pour pouvoir en profiter.**

Réponse :

C'est au CE d'afficher sur les panneaux qui lui sont réservés toutes les informations qu'il souhaite communiquer au personnel dans les délais utiles

**QUESTION N°2– CGT / UTT**

**Pendant une grève de 55 mn avec arrêt en station dans le cas d'une agression sur un conducteur, comment sera pris l'arrêt de travail pour la personne alors qu'il se trouve en suspension de contrat.**

Réponse :

La présomption de l'imputabilité de l'accident au travail ne joue que si le contrat est en cours d'exécution au moment de l'accident.

Dès lors, en principe, les accidents survenus au cours de la suspension du contrat de travail due à une grève n'ont pas un caractère professionnel puisque le salarié gréviste ne se trouve pas sous l'autorité de l'employeur.

**QUESTION N°7– CGT / UTM**

**Congés paternités : Comment se fait-il que les RN positionnés pendant la période de ce congé sautent sans pouvoir être repositionnés ?**

Réponse :

Le congé paternité est d'une durée maximum de 11 jours calendaires consécutifs (samedi, dimanche et jours fériés inclus) et non fractionnable.

**QUESTION N°8– CGT / UTM**

**Nous demandons la réglementation en vigueur dans le Métro Lyonnais pour un individu empêchant la fermeture des portes.**

Réponse : L'entrave au fonctionnement à la circulation des trains est répréhensible. Un agent assermenté peut dresser procès-verbal, motif 45 « obstacle à la fermeture des portes » Nb : 27 PV « motif 45 » ont été dressés depuis le début de cette année 2012

**QUESTION N°9– CGT / UTM**

**Depuis quand le recyclage sert à faire de l'information « relation commerciale » au lieu de sa mission sur les aspects règlementaires et techniques ? Nous vous rappelons que nos poses et relèves sur les lignes A/B ne sont pas dédiés à faire de l'info client. Nous demandons que l'on revienne à la « vraie » mission du recyclage dont nous avons besoin et non d'une information « commerciale » faite par les chefs**

**de groupes. Nous exigeons que le prochain recyclage soit présenté aux OS (comme auparavant).**

Réponse : La relation client fait partie intégrante du métier AL, la présentation qui est faite dans le cadre du recyclage correspond au projet d'Entreprise Oké Service.

Les recyclages servent à voir tous les aspects du métier AL et c'est dans ce cadre que cette présentation est faite, sans pour autant occulter les aspects techniques.

C'est l'encadrement qui valide le contenu du recyclage obligatoire, en fonction des retours des questionnaires de l'année précédente et des besoins constatés tout au long de l'année. Ils ne seront donc pas présentés aux OS.

#### **QUESTION N°10– CGT / UTM**

**Nous apprenons de façon fortuite qu'il serait envisagé de faire un SP à Jean- Macé par manque de matériel à partir de Septembre. Nous vous alertons sur le fait que le SP est issu d'une situation dégradée. Sachant les risques liés à la sécurité d'exploitation et celle des salariés, cette situation est inacceptable sur une période dépassant le cadre d'une journée. Nous vous demandons de trouver une autre solution sur une situation connue depuis des mois !**

Réponse : L'information est erronée

#### **QUESTION N°1– UGICT CGT**

**UGICT-CGT question 1, quelle est la fonction de l'adjoint de l'UO d'UTM ?**

Réponse : Assistance à la Responsable d'Unité sur les missions de fond pour les lignes ABD

#### **QUESTION N°2– UGICT CGT**

**UGICT-CGT question 2, nous vous demandons de joindre le dernier appel d'offre chef de groupe UTM ?**

Réponse :

Il n'y a pas eu d'appel d'offre pour le recrutement de cet été. Chaque emploi ne fait pas systématiquement l'objet d'une diffusion par appel d'offre interne.

#### **QUESTION N°3– UGICT CGT**

**UGICT-CGT question 3, nous vous demandons de joindre le dernier appel d'offre adjoint UO d'UTM ?**

Réponse : il n'y a pas eu d'appel d'offre.

#### **QUESTION N°4– UGICT CGT**

**UGICT-CGT question 4, UTM nous vous demandons le fonctionnement en détail du projet consistant à séparer le secteur Part-Dieu/Charpennes (roulement de travail, nombre de postes, tâches quotidiennes, etc....) ?**

Réponse : Dans le cadre du redécoupage des secteurs entre les lignes A et B, il est prévu la séparation du secteur Part Dieu et Charpennes. Cela n'entraîne pas de modification des missions des AL. Cette organisation sera mise en place au prochain cycle du 7 octobre ; la station des Brotteaux sera en revanche gérée par l'AL de Part Dieu. Il sera toujours possible de permuter entre secteurs des lignes A/B

#### **QUESTION N°5– UGICT CGT**

**UGICT-CGT question 5, à quelle date ce projet sera présenté devant les différentes instances ?**

Réponse :

Il n'y a pas d'impact important sur les conditions de travail des ALS nécessitant une présentation devant les IRP

#### **QUESTION N°6– UGICT CGT**

**UGICT-CGT question 6, de quelle manière le volontariat sera-t-il privilégié afin de combler l'effectif du secteur Part-Dieu ?**

Réponse : L'affectation sur le secteur Part Dieu sera proposée en priorité aux agents de ligne habituellement en poste sur ce site. Si cette démarche ne permet pas de couvrir les 6 postes nécessaires, un appel au volontariat sera ouvert aux autres AL du secteur Part Dieu/Charpennes actuels.

#### **QUESTION N°7– UGICT CGT**

**UGICT-CGT question 7, en cas d'insuffisance celui-ci sera-t-il élargi à d'autre secteur ?**

Réponse : Cela n'est pas envisagé à ce stade.

#### **QUESTION N°8– UGICT CGT**

**UGICT-CGT question 8, ces nouvelles affectations seront-elles prises en compte dans le pourcentage de mobilité à effectuer ?**

Réponse : Ce n'est pas le sujet.

#### **QUESTION N°9– UGICT CGT**

**UGICT-CGT question 9, au vue de la vitesse de l'avancement (consultation des salariés, proposition de roulement) de ce projet, nous demandons de retarder sa mise en application.**

Réponse : La nouvelle répartition des agents de ligne induite par cette organisation entre les sites de Part Dieu et de Charpennes sera finalisée début septembre, par la responsable d'unité ligne ABD et mise en œuvre au prochain changement de cycle.

#### **QUESTION N°11– UGICT CGT**

**UGICT-CGT question 11, combien de RT ont été réalisés par les ALS entre le 01 Juillet et le 19 Août 2012 et ceci par secteur UTM ?**

Réponse : Pour le mois de juillet : Villeurbanne : 0 – Charpennes : 1 – Gerland : 0 – Perrache : 0 – HDV : 1 Vaise : 4 – St Jean : 5 – Bellecour : 1 – Saxe : 5 – Vénissieux/Grange Blanche : 11 Nous n'avons pas encore les chiffres du mois d'août.

#### **QUESTION N°14– UGICT CGT / UTM**

**UGICT-CGT question 14, UTM, parmi les procédures existantes quelles sont celles qui permettent le contact entre le personnel et l'amiante ?**

Réponse : C'est le CHSCT qui traite ces sujets et les procédures nécessaires. Il n'est pas possible de répondre à la question en tant que telle.

#### **QUESTION N°16– UGICT CGT / UTM**

**UGICT-CGT question 16, UTM, la mise en place d'un nouvel ordo pour les ALS est-elle accompagnée de nouvelles prérogatives ?**

Réponse : Non

#### **QUESTION N°17– UGICT CGT / UTM**

**UGICT-CGT question 17, UTM, dans la continuité de ce qui a déjà été fait à quelle date est prévue une nouvelle rencontre ALS/encadrement ?**

Réponse : La date sera fixée par la Responsable d'Unité à son retour de congés.

#### **QUESTION N°18– UGICT CGT**

**UGICT-CGT question 18,**

**a - Quand un agent de maîtrise informe son RDS par mail de la réalisation d'une heure en supplément de son service suite à une situation dégradée celui-ci a-t-il des consignes pour prendre en compte seulement ½ heure ?**

**b - Ne serait-il pas plus judicieux de demander à l'agent concerné des renseignements pour valider ou non la prise en compte de cette heure au lieu de lui répondre que seule ½ heure sera comptabilisée sans chercher plus d'informations ?**

**c - Quelle le taux horaire moyen d'un RDS ?**

**d - Quelle le taux horaire moyen d'un ALS ?**

**e - Quelle a été le temps passé à rédiger des réponses pour au final prendre en compte 1 heure complète ?**

**f - En voulant épargner à l'entreprise ½ heure, combien ce RDS a coûté à l'entreprise (temps de rédaction des réponses et semblant d'explications multiplié par taux horaire) ?**

Réponse :

- a) Non
- b) Oui, parmi ses prérogatives un Responsable hiérarchique doit vérifier et valider les heures supplémentaires qui peuvent être réalisées par ses Equipes. Dans l'absolu, il est rappelé que les heures supplémentaires sont soumises en principe à l'autorisation préalable de la hiérarchie et, quand cela est matériellement impossible, un contrôle a posteriori peut légitimement être effectué.
- c) Cf grille des salaires jointe
- d) Cf grille des salaires jointe
- e) cette question ambiguë n'appelle pas de réponse. Il sera seulement rappelé qu'il relève bien de la responsabilité d'un hiérarchique de vérifier les horaires de ses collaborateurs et notamment les heures supplémentaires effectuées
- f) pas de réponse pour les mêmes raisons évoquées ci-dessus

**QUESTION N°4– CGT / UTT**

**Nous demandons un feu ferroviaire pour l'aiguillage 13C Porte des Alpes ou un panneau lumineux (comme celui de la sortie 44 et 54 du C.D.M) sur le quai 32 afin de prévenir des dysfonctionnements ou erreur de manipulation.**

Réponse : La demande est transmise aux services compétents afin d'étudier la faisabilité

**QUESTION N°1– CGT / UTM**

**Quand seront réparés les TM de la Soie et de Perrache ? (des plaques bougent).**

Réponse : Nous prenons cette demande en considération, et les faisons vérifier. L'intervention sera programmée dans les plus brefs délais.

**QUESTION N°2– CGT / UTM**

**Quand sera réparé le moniteur de HDV V1 ? (en panne depuis plusieurs jours)**

Réponse : C'est fait : Le moniteur est opérationnel.

**QUESTION N°3– CGT / UTM**

**Quand Le chauffage sera-t-il réinstaller dans le local à café au Q1 de la Soie ?**

Réponse : Le chauffage a été déposé sur demande de l'organisme de contrôle « SOCOTEC » qui signale une proximité non conforme de l'alimentation électrique et du réseau d'eau. Les travaux de séparation des alimentations sont prévus courant septembre 2012. La remise en service du chauffage est programmée au plus tard 1ère quinzaine d'octobre.

**QUESTION N°4– CGT / UTM**

**Quand les THF des MPL-75 seront- elle opérationnelle ?**

Réponse :  
Les THF actuelles des MPL 75 sont opérationnelles. Un renouvellement est prévu. Suite à des retards chez le constructeur la mise en place est reportée, date non encore connue.

**QUESTION N°5– CGT / UTM**

**Les CTM des lignes A/B subissent de plus en plus l'ire des usagers mécontents des dysfonctionnements à répétition du matériel roulant. Nous demandons que les moyens soient donnés à la maintenance pour faire son travail et que les dispositions soient prises pour faire cesser ces situations.**

Réponse : C'est ce qui est fait

**QUESTION N°6– CGT / UTM**

**Les sanitaires de Charpennes –bis ainsi que la salle de repos sont de plus en plus dans un état déplorable, une odeur désagréable y stagne. Quand ces lieux seront-ils refaits et dimensionnés aux nombreuses personnes en plus du personnel métro qui y passent ?**

Réponse : DML/DMP

Le changement de la fosse septique et de ses équipements connexes (canalisations/ventilation) a été réalisé en 2011 dans le but de limiter ces odeurs. Les désagréments actuels peuvent maintenant provenir de la présence de résidu d'eaux usées en sous-quai puisque la pompe de relevage qui les évacue se situe à proximité de ces sanitaires. Nous prenons en compte ces désagréments et tentons de trouver une solution.



**QUESTIONS DIRECTION SECURITE****QUESTION N°20– UGICT CGT**

**UGICT-CGT question 20, nous vous demandons le taux de fraude bus, métro et tram pour l'année 2011 et pour le 1<sup>er</sup> semestre 2012 ?**

Réponse :

**Année 2011**

- Taux de fraude mode bus : 13%
- Taux de fraude mode tramway : 14,8%
- Taux de fraude mode métro : 6,5%
- Taux de fraude global : 9 ,9%**

**1<sup>er</sup> semestre 2012** (enquête SYTRAL du mois d'avril)

- Taux de fraude mode bus : 14,1%
- Taux de fraude mode tramway : 12,8%
- Taux de fraude mode métro : 8,2%
- Taux de fraude global : 11,1%**

**QUESTIONS DIRECTION RELATION CLIENTS****QUESTION N°1– CGT / UTS**

**Nous exigeons l'organigramme de l'ensemble de la DRC avec les missions et les périmètres d'intervention de chacun.**

Réponse : L'organigramme est dans Keonoo, il est joint en annexe

Les missions principales des différents pôles :

**Direction** : élaboration de la stratégie commerciale pour développer la fréquentation et les recettes du réseau de transport public.

**Mise en place du plan d'actions commerciales** (conquête et fidélisation)

**Information voyageurs** : Coordonne l'ensemble des services intervenant dans le domaine de l'information voyageurs : processus et organisation de l'information en situation perturbée, amélioration et fiabilisation des outils d'information, développement de nouveaux médias d'information et de l'information multimodale.

**Vente et distribution** :

- ✓ distribution et vente des titres et abonnements :
  - animation des agences commerciales
  - suivi des points services
  - vente en gros et sur facturation aux administrations, collectivités et entreprises
  - vente par correspondance
- ✓ gestion et administration des PDE / PDA
- ✓ approvisionnement et gestion de la billetterie
- ✓ administration de la chaîne recettes

**Billettique** : pilotage et administration du système billettique

**Allo TCL / Service Clients**

- traitement multicanal des demandes d'information (téléphone, courriers ou courriels)
- réponse aux réclamations
- SAV

**Communication externe (grand public)** :

- information voyageurs
- promotion du réseau
- partenariats (en lien avec Sytral)

**Communication interne (salariés Keolis Lyon)**

**QUESTION N°2– CGT / UTS**

**Nous exigeons les noms des personnes habilitées à réceptionner les arrêts de travail des agents du service commercial.**

Réponse : Il faut normalement remettre l'arrêt de travail à son responsable hiérarchique ou à un teneur d'attachement en mesure d'effectuer la saisie des arrêts sur SAP. En cas d'absence, tout cadre ou agent de maîtrise du service vente et distribution est en mesure de réceptionner un arrêt de travail pour le transmettre à qui de droit ainsi que le service DRH.

**QUESTION N°2Bis– CGT / UTS**

**En cas d'absence d'une ou de l'ensemble des personnes désignées à l'exécution de la tâche de réceptionner les arrêts de travail des agents du service commercial, un agent de maîtrise du service, non-préalablement désigné, peut-il réceptionner l'arrêt de travail et le transmettre à qui de droit ? Si non, pourquoi ?**

Réponse : Oui

**QUESTION N°3– CGT / UTS**

**Combien d'arrêt de travail ont-ils été perdus au sein du service commercial ?**

Réponse : Aucun

**QUESTION N°29– CGT / UTS**

**Hormis les animateurs d'agence, quelles sont les personnes pouvant apporter des réponses aux agents du service commercial en cas de difficulté concernant une procédure de vente d'un titre de transport ?**

Réponse : Le responsable des agences commerciales, ainsi que les agents du service d'administration commerciale de Jean-Yves Ferretti. En effet, toutes les procédures de vente sont élaborées avec ce service et conservées à Alsace.

**QUESTION N°39– CGT / UTS**

**Qui est le superviseur de la VPC à Hénon ?**

Réponse : Plusieurs personnes du service vente et distribution ont été affectés à cette mission, selon un roulement

**QUESTION N°40– CGT / UTS**

**Comment sont recrutés les agents intérimaires traitant les dossiers VPC durant l'été ?**

Réponse : Appel à candidatures interne (affichage)

**QUESTION N°41– CGT / UTS**

**Quels sont les critères retenus pour intégrer la VPC en tant qu'intérimaires ?**

Réponse : Avoir 18 ans, être disponible selon le découpage du calendrier de la VPC

**QUESTION N°42– CGT / UTS**

**Quel est le nombre d'emplois intérimaires à pourvoir à la VPC durant l'été ?**

Réponse : 41

**QUESTION N°43– CGT / UTS**

**Combien de postes à la VPC sont réservés aux enfants d'agents Keolis Lyon ?**

Réponse : Le maximum si les dates de disponibilités des enfants d'agents correspondent au découpage du calendrier.

**QUESTION N°44– CGT / UTS**

**Combien de postes à la VPC sont réservés aux enfants du Sytral ?**

Réponse : Aucun poste réservé en tant que tel mais selon les opportunités.

**QUESTION N°45– CGT / UTS**

**Combien de postes sont occupés par des enfants d'agents Keolis Lyon à la VPC ?**

Réponse : 32

**QUESTION N°46– CGT / UTS**

**Combien de postes sont occupés par des enfants du Sytral à la VPC ?**

Réponse : 9 postes ont été tenus par des personnes extérieures (Sytral et autre)

**QUESTION N°47– CGT / UTS**

**Les enfants d'agents peuvent-ils exercer un emploi d'intérimaire à la VPC plusieurs années de suite ?**

Réponse : Oui si la période n'a pu être couverte par un enfant d'agent n'ayant jamais travaillé à la VPC qui sont prioritaires.

**QUESTION N°48– CGT / UTS**

**Qui décide au final les personnes retenues pour être employé au sein de la VPC durant l'été ?**

Réponse : La DRH conjointement avec la DRC.

**Prochaine réunion DP :  
le Jeudi 20 septembre 2012 à 14h00**